



Edition 01/2026

Règlement Championnat individuel 300m (CJI-300)

FJT-AJBST

1. Objectif

Le but de ce championnat est de permettre aux tireurs individuels de la FJT et de l'AJBST de s'affronter dans les 3 catégories.

2. Bases légales

Règles du tir sportif (RTSp) de la Fédération sportive suisse de tir (FST)

Règlement du concours individuel suisse (CI-F300) pour les champs, les programmes, les positions, les allègements de positions, les compensations de l'âge, les munitions.

Catalogue des moyens auxiliaires du DDPS (Règl. 27.132).

3. Inscription

Tous les tireurs des catégories A, D et E peuvent, sur inscription individuelle, participer au championnat individuel FJT-AJBST.

Les tireurs qui ont participé l'année précédente sont automatiquement inscrits pour l'année suivante, sauf en cas de modification du règlement.

4. Participation

Chaque tireur affilié à la FJT ou à l'AJBST peut prendre part à la compétition. Le CJI-300, indépendamment du nombre de tour, se déroule sur une année civile.

La participation au CJI-300 est soumise à la licence et elle n'est possible qu'avec la société de base (membre A). Les membres B ne sont pas autorisés à participer.

En cas de transfert dans une nouvelle société de base après le début de la compétition, la participation au championnat reste possible la même année.

Il est possible de participer dans plusieurs catégories.

Il n'est pas possible de cumuler ce tir avec une autre compétition.

5. Champs

Trois champs séparés sont constitués selon le genre d'armes :

- Champ A Toutes les armes
 - Champ D Fusils d'ordonnance et fusils admis pour les exercices fédéraux selon le catalogue des moyens auxiliaires
 - Champ E Fass 90, 57/02

6. Programmes

- Cible : A10, 1m divisée en 10 cercles (Champs A, D et E)
 - Positions :
 - Fusil libre pas couché
 - Fusil standard couché bras francs
 - Mousqueton couché bras francs ou appuyé ou sur bipied
 - Fusils d'assaut sur bipied
 - Allégement de position : Les seniors vétérans peuvent tirer appuyer avec l'arme libre et l'arme standard.
 - Compensation de l'âge : Les vétérans et seniors vétérans peuvent tirer couchés à bras franc avec le fusil libre.
 - Munitions : Munitions d'ordonnance GP 11, resp. GP 90
 - Coups d'essai : Libres
 - Coups de compétition :
 - Champ A 20 coups, coup par coup
 - Champs D et E 15 coups tirés comme suit :
 - 10 coups, coup par coup et
 - 5 coups, série, sans limite de temps

7. Finance d'inscription

Finance unique par tireur : CHF 10.-

8. Prescriptions

Les tireurs peuvent tirer dans le stand de leur choix, pour autant qu'il soit reconnu dans SAT.

Il faut un minimum de 10 tireurs par catégorie pour qu'un championnat soit ouvert.

Chaque tireur tire six tours.

Feuilles de stand : chaque tireur reçoit cinq étiquettes autocollantes pour cibles électroniques par tour. Toutes les étiquettes du championnat sont envoyées en un seul envoi. Il revient au tireur d'effectuer les tirs dans les dates prévues et d'envoyer le résultat dans les délais communiqués par le responsable du CJI-300. L'étiquette avec le nom du tireur doit être collée sur la feuille de stand avant le début de la compétition et des coups devront être imprimés dessus afin de prouver qu'elle a été collée avant le début du tir. Les feuilles de stand sont renvoyées 2 fois par année (pour le 15 juillet pour les tours 1 à 4, et dès la fin du 6^{ème} tour pour les tours 5 et 6).

Annonce des résultats : les résultats sont envoyés par mail responsable du CJI-300 entre le jeudi et le samedi suivant le dernier jour de tir à 12h00. Une annonce hors délai sans accord préalable avec le responsable du CJI-300 sera sanctionnée par un résultat nul pour le tour en question. Les documents de tir seront contrôlés par le responsable du CJI-300 et au besoin par la commission du CJI-300 ; leur décision est sans appel.

9. Prix

Les trois premiers de chaque catégorie reçoivent une carte couronne :

Le premier à 50CHF

Le deuxième à 25CHF

Le troisième à 10CHF

10. Entrée en vigueur

Le présent règlement abroge tous les règlements antérieurs. Il entre en vigueur le 1er janvier 2026.

Commission du championnat de groupes FJT-AJBST

Pour la FJT

Fabien Moret

Pour l'AJBST

Luca de Menech